



Affichée le
13 février 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 8 février 2024

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Date de convocation : 31 janvier 2024
Date d'affichage : 1^{er} février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Isabelle Baumgarth-Marjerie, assistante à la direction générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Madame PALOMARES Aline, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Monsieur GHOZLAND Cyril à Madame FLECK Christine
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Monsieur BENSAL Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame CAPIROSSI Pascale

Excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°008/2024**OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS****Le Conseil communautaire,****Entendu** l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président, relatif au compte-rendu au Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs délégués ;**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 5211-10 ;**Vu** la délibération n°015/2020 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;**Considérant** les décisions intervenues depuis le précédent Conseil communautaire et relatives aux points suivants :

N° Acte	Objet	Dépenses engagées
001/2024	SMACL : Signature du contrat d'assurance des véhicules à moteur Aléassur pour l'ensemble des véhicules du parc automobile de la CCPB (durée du contrat de 5 ans, conclu jusqu'en 2029), pour 3 véhicules de services et 1 véhicule pour France Services	Cotisation annuelle : 2 558,68 € HT, 3 191,54 € TTC
002/2024	Association des Directeurs Généraux de France (ADGCF) : Renouvellement de l'adhésion 2024 (groupes de travail, conduite de politiques publiques, droit public)	160 euros
003/2024	Entreprise PAREAU : Signature du marché 24M001 pour l'exécution de prestations de débroussaillage nécessaires avant le démarrage des travaux du demi-échangeur de la RD1004 (ex RN4)	33 370 euros HT 40 044 euros TTC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Prend acte de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.****Pour extrait conforme,****Ozoir-la-Ferrière, le 8 février 2024****Le Président,
Jean-François Oneto,****La Secrétaire de séance,
Christine Fleck,**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.